La femme voilée priée de quitter l'Opéra, un acte de discrimination pour Esther Benbassa (MàJ)

22/10/2014 à 19h55
Addendum 22/10/14 :

« Depuis quand les artistes sont payés pour contrôler le public ? », s'étonne Esther Benbassa. Après les révélations de Metronews sur la touriste voilée priée de quitter en plein spectacle l'Opéra Bastille, la sénatrice EELV du Val-de-Marne ne fait pas mystère de son indignation, pointant du doigt ce qu'elle considère être la manifestation d'un « racisme culturel » qui n'aide en rien la cause des femmes.

Suite sur TerraFemina

Selon nos informations, un couple de touristes du golfe a été prié de sortir de l'Opéra Bastille en pleine représentation. La femme portait une burqa. Le ministère de la Culture a envoyé des consignes pour prévenir un évènement similaire.



Ces touristes du Golfe se souviendront longtemps de leur soirée parisienne à l'Opéra Bastille (12e arrondissement). Venu assister le 3 octobre dernier à une représentation de La Traviata de Verdi, le couple s'est assis au premier rang. "Ce sont les places les plus chères, c'est le maximum du maximum. 231 euros par personne", raconte un fonctionnaire.

Les amoureux n'auront toutefois pas eu l'occasion d'assister à l'ensemble de la représentation. Et pour cause : la femme portait une burqa. "Tous les spectateurs ont pu la voir, elle était en gros plan sur tous les écrans", explique-t-on, embarrassé, à l'Opéra Bastille. "Elle est rentrée sans que personne ne la remarque, je ne sais pas comment", se justifie le directeur adjoint, Jean-Philippe Thiellay. Celui-ci confirme qu'il a du gérer "une situation délicate". "Je n'aime pas l'idée qu'on demande à un spectateur de sortir mais c'est la loi. En plus, nous sommes un service public", explique-t-il à Metronews. Depuis avril 2011, se dissimuler le visage dans l'espace public peut être sanctionné par une amende de 150 euros et l'obligation de suivre un stage de citoyenneté.

Mais Jean-Philippe Thiellay a failli faire face à une suspension de la représentation, explique un responsable. A l'entracte, plusieurs choristes, qui ont aperçu la femme au

visage voilé, auraient fait part de leur volonté de ne pas poursuivre le spectacle si la touriste ne se conformait pas à la loi. Une version démentie par le directeur adjoint. “Ils sont plusieurs dizaines, ils n’ont pas le temps de faire une assemblée générale pour décider de ce genre de chose. Mais oui c’est une choriste qui m’a alerté de la présence de la spectatrice voilée”, narre Jean-Philippe Thiellay. Un syndicaliste confirme que des choristes ont souhaité se retirer. Quant au chef des chœurs, José-Luis Basso, il ne veut pas s’épancher sur le sujet : “Je veux bien parler musique avec vous mais ça c’est administratif”….

Metro

Relire : Voile intégral en France : La délation de Nadine Morano se transforme en contrôle d’identité par la police